

que le monopole pour la quincaillerie de tablettes ; les ustensiles de cuisine, la papeterie commune, et le cuir fin, qui était autrefois importés de France. Les poêles et les fournaies pour le chauffage des maisons et des églises se vendent en grande quantité, et la demande de ces objets va toujours croissante, 15 à 20 par cent des marchandises de nouveauté, viennent des manufactures américaines ; ces marchandises venaient toutes de l'Angleterre, jusqu'à ces dernières années."

"Que chacun se demande," dit la *Gazette de Montréal*, "pourquoi le Canada ne s'approvisionnerait pas lui-même de la plupart des articles dont les Etats-Unis ont aujourd'hui le monopole sur nos marchés."

Le *Morning Chronicle*, de Québec, du 14 novembre 1878, parlant de la question qui nous occupe s'exprime ainsi : "Le *Free Press* d'Ottawa dit : "Sir A. T. Galt avise actuellement le gouvernement concernant la préparation de la cause canadienne, pour l'information du Bureau des Affaires Etrangères en Angleterre ; et donne au nouveau ministre des finances l'avantage de son expérience pour préparer le nouveau tarif....." On dit que Sir Alexander T. Galt voudrait remettre en vigueur le tarif de 1859 qui établissait un droit de 20 à 30 pour cent sur toutes les manufactures qu'on croit à propos de favoriser aujourd'hui."

Au commencement de ce rapport, j'ai fait mention d'un article d'un journal sur le commerce du Canada avec les Indes Occidentales ; voici cet article :

"Il n'y a aucune question relative au développement de notre commerce avec les Indes Occidentales qui soit plus importante que celle du fret. A moins de pouvoir trouver pour le Canada aux Indes Occidentales, et *vice versa*, des cargaisons suffisantes, le prix du fret sera toujours tellement élevé qu'il sera impossible d'entre-